



Reconnaître et soutenir les personnes proches aidantes (PPA) c'est une loi!

La proche aidance représente une grande diversité de visages et de vécus

« Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. » (MSSS, 2021)

Intervenir avec bienveillance pour un meilleur partenariat

- Reconnaître et favoriser l'autoreconnaissance des PPA
- Agir avec bienveillance en demandant « Comment ça va? »
- Encourager les PPA à prendre soin de leur bien-être

Des actions simples qui permettent :

- Une diminution du taux d'hospitalisation
- Une réduction de la répétition des tests
- Une meilleure vigie face au déclin de la personne aidée

Repérer les signes d'épuisement et référer. Les clefs de notre succès!

- Page web Proche aidance du CISSS-CA : cissca.com/procheaidance
- Référence aidance Québec : referenceaidancequebec.ca
- Service Info-aidant : 1 855 852-7784

Pour plus d'informations, communiquez avec la coordonnatrice régionale pour les personnes proches aidantes à l'adresse suivante : julie.legare@ssss.gouv.qc.ca